



mise en ligne le 11.07.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 048-2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 juillet

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de VAUCLUSE – Relocalisation des Equipements Intercommunaux dédiés à l'accueil des jeunes sur le Territoire Intercommunal Vaison Ventoux

La Communauté de Communes a souhaité relocaliser les Equipements Intercommunaux dédiés à l'accueil des jeunes sur son territoire.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse est susceptible d'accompagner les territoires au titre du soutien à l'investissement pour la relocalisation des équipements dédiés à la jeunesse.

La communauté de communes Vaison Ventoux souhaiterait pouvoir bénéficier d'un financement à hauteur de 270 000 €, sur la base du plan de financement ci-annexé.

Aussi,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de Culture, Jeunesse et Equipements sportifs,

CONSIDERANT que la nature de cette opération est susceptible d'être financée par la CAF de Vaucluse au titre du soutien à l'investissement des structures jeunesse,

CONSIDERANT la délibération n°037-2022, portant délégation du Conseil Communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions jusqu'à 500 000 €,

Monsieur le Président

DECIDE De SOLLICITER une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse à hauteur du maximum pouvant être alloué, afin d'assurer le financement de la relocalisation des équipements dédiés à l'accueil des jeunes sur notre territoire .

DIT Que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la collectivité

DIT Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président
Jean François PERILHOU

ANNEXE DC 048-2024

Plan de financement prévisionnel

**Relocalisation des équipements intercommunaux dédiés à l'accueil jeunes sur le territoire intercommunal
 Vaison Ventoux**

Nature des dépenses HT		Financeurs	
Travaux de construction	2 373 846 €	Etat Montant à préciser : DSIL	1 100 000 €
Frais d'architecte	382 841 €	Région Montant à préciser : Nos territoires d'abord	287 190 €
Imprévus	118 692 €	Région Montant à préciser : CRET 2019-2022	100 068 €
		TOTAL DES SUBVENTIONS	1 487 258 €
		CAF De Vaucluse	270 000 €
		Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)	1 118 121 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES	2 875 379 €	TOTAL DES FINANCEMENTS	2 875 379 €

Fait le 09/07/2024